Formations AFVAC

Vos interrogations et obligations sur le protocole sanitaire

L'AFVAC est heureuse de pouvoir vous accueillir à ses formations 2022. La santé et la sécurité de tous sont notre priorité. Vous comme nous sommes tous responsables de la santé des participants.

Afin de vous permettre de profiter sereinement de votre formation et quel que soit le nombre de participants attendus, nous vous demanderons de présenter votre « **pass vaccinal** » ou votre « **Certificat Covid numérique européen** » (les modalités sont strictes : voir le site https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire)

Pour le bien de tous les participants, nous vous remercions également de vous présenter avec les résultats négatifs d'un test Covid PCR ou antigénique de moins de 48h, ou à minima de réaliser un autotest la veille de votre participation. S'il s'agit d'un autotest, nous vous remercions de remplir et de présenter à votre arrivée un certificat selon le modèle ci-dessous :

Je, soussigné (nom et prénom) ....., certifie avoir réalisé un autotest de dépistage de la Covid le (date) ....., dont le résultat a été négatif.

Signature :

Vous trouverez ci-dessous la liste des mesures sanitaires que nous avons définies à ce jour, en accord avec les principes de sécurité sanitaire et les textes réglementaires gouvernementaux qui les encadrent. Ces mesures que nous appliquerons et que nous vous demanderons de mettre en œuvre, ont pour objectif :

- la sécurité et la protection de la santé de tous (participants, conférenciers, organisateurs, partenaires, exposants, prestataires et collaborateurs…) ;
- le respect des réglementations et des mesures imposées par les autorités ;
- une communication claire sur les mesures et moyens déployés.

Ce protocole sanitaire 2022 de l'AFVAC est susceptible d'évoluer et sera mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution du contexte sanitaire, et des derniers décrets, recommandations ou préconisations qui paraîtront.

L'organisateur présent lors de la formation sera le garant du strict respect de ces règles. De même nous vous demandons de respecter strictement le dispositif réglementaire mis en place par les responsables de l'accueil / hébergement de la formation (hôtel, palais des congrès…).

Le non-respect répété et/ou délibéré de ces règles pourrait conduire à l'exclusion afin de préserver la santé et la sécurité de tous.

Nos engagements

Nous rendons obligatoire le port du masque à l'intérieur, dans tous les espaces.

Nous mettons à disposition en libre service du gel hydroalcoolique à plusieurs points de distribution.

Nous renforçons le nettoyage et la désinfection des espaces, équipements et mobiliers des espaces communs et nous augmentons la fréquence de ramassage des poubelles.

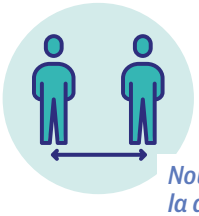

Nous maintenons la distanciation sociale dans les allées de circulation et dans les espaces de restauration / repos.

Avant et pendant l'événement, nous rappelons les mesures sanitaires à respecter via différents medias.

Vos engagements

Je m'engage à réaliser un test Covid (autotest, PCR, antigénique) avant mon arrivée.

Je viens avec mon masque que je porte obligatoirement durant toute la formation.

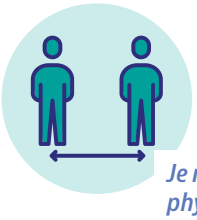

Je respecte la distanciation physique d'au moins 1m avec mes interlocuteurs.

Je respecte les horaires de formations.

Je désinfecte régulièrement mes mains dans la journée.

Je viens avec mes effets personnels et je ne les partage pas (ordinateur, bloc note, stylo...).

Je respecte les gestes barrières.

J'évite tout contact direct physique avec autrui.

Si je présente pendant l'événement des symptômes, je le signale immédiatement à l'organisateur.

La sécurité sanitaire étant l'affaire de tous, nous vous remercions de ne pas vous présenter à une formation AFVAC si :

- vous avez été récemment en contact avec une personne malade de la Covid-19 ou porteuse non symptomatique et vous ne disposez pas d'un test PCR négatif de moins de 48h ou si vous êtes déclaré « cas contact » ;

- vous présentez un des symptômes de la Covid comme : fièvre ou sensation de fièvre (frissons, chaud-froid), maux de tête, fatigue inhabituelle, toux et maux de gorge, courbatures, gêne respiratoire, perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), symptômes digestifs récurrents, disparition totale du goût.

Dans tous les cas ci-dessus, le remboursement de votre participation ne pourra être envisagé que sur présentation d'un certificat médical original ou d'un certificat de test positif Covid envoyé par courrier. Le non-respect des règles sanitaires entraînera l'exclusion de la formation sans indemnisation.

Si vous présentez des symptômes dans les 10 jours suivant la formation ou présentez un test Covid positif, merci de prévenir immédiatement l'organisateur de la formation.

En vous remerciant de votre collaboration pour que les formations AFVAC soient des lieux de rencontre conviviaux et sécurisés,

Bien cordialement,

Pierre Maisonneuve, référent Covid pour l'AFVAC